



PUBLIC

Compte rendu de la réunion du caucus préparatoire de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 8 mai 2012 à 13 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, mesdames et messieurs les conseillers-ères Stefan Psenak, André Laframboise, Alain Riel, Maxime Tremblay, Patrice Martin, Mireille Apollon, Denise Laferrière, Nicole Champagne, Denis Tassé, Luc Angers, Patsy Bouthillette, Sylvie Goneau, Stéphane Lauzon, Yvon Boucher, Luc Montreuil et Maxime Pedneaud-Jobin.

Sont également présents, mesdames et messieurs Robert F. Weemaes, directeur général, Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Lambert, directeur général adjoint, Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, M^c Andrée Loyer, greffier adjoint et Sylvie Lirette, assistant-greffier ainsi que Claude Alain, Roger Archambault, Luc Bard, Luc Beaudoin, André Bonneau, Michel Déziel, Daniel G. Dompierre, Agathe Lalande, Marco Lalonde, Marie-Claude Martel, Lucie Poulin et Gilles Sabourin.

Sont absents, messieurs les conseillers Pierre Phillion et Joseph De Sylva.

CAUP20120508-P1 CAUCUS PRÉPARATOIRE

13 h 30 – Discussion sur les dossiers inscrits à l'ordre du jour du conseil municipal du 8 mai 2012.

21.4 Projet numéro --> **CES** – Modification au règlement d'emprunt numéro 332-2006 dans le but de soustraire une somme de 404 000 \$ pour l'intersection du boulevard Saint-Joseph et de la rue Jean-Proulx.

21.5 Projet numéro --> **CES** – Modification au règlement d'emprunt numéro 386-2007 dans le but de soustraire une somme de 750 000 \$ pour l'intersection du boulevard Saint-Joseph et de la rue Jean-Proulx.

Madame la conseillère Mireille Apollon mentionne qu'elle a voté contre ce projet et qu'elle est également contre la modification de ces règlements d'emprunt.

Madame la conseillère Nicole Champagne souligne qu'elle avait voté contre le projet du carrefour giratoire, mais qu'elle ne peut pas être contre la diminution des règlements d'emprunt.

29.7 Projet numéro --> **CES** – Approbation du mode de gestion en urbanisme

Quelques élus demandent que ce point soit retiré de l'ordre du jour afin de pouvoir en discuter à un comité plénier public et d'apporter des modifications à la recommandation ou encore de choisir un autre mode de gestion.

La procédure pour modifier l'ordre du jour en vertu du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, est la suivante :

Avant l'adoption de l'ordre du jour :

« Article 18 – Après lecture et avant qu'un débat ne s'engage, une résolution peut être retirée avec le consentement de la majorité des membres du conseil présents. »

Après l'adoption de l'ordre du jour :

« Article 27 – Une résolution pour modifier l'ordre du jour déjà adopté est recevable qu'au cours d'une séance ordinaire et son adoption exige l'accord des deux tiers des membres présents. »

« Article 28 – Une résolution de retrait d'une résolution ne peut être reçue si le proposeur et l'appuyeur s'y opposent. Une telle résolution n'est pas sujette à débat. »

Monsieur le conseiller Denis Tassé quitte son siège.

Le comité plénier est suspendu à 14 h 15.

Reprise du comité plénier à 14 h 30.

CAUP20120508-P2

PISCINE BISSON

Monsieur Roger Archambault, accompagné de madame Marie-Hélène Lajoie, présente le dossier concernant la piscine Bisson.

Les points suivants sont expliqués :

- Objectif;
- Constats;
- Les faits;
- Recommandations.

RECOMMANDATIONS**CP-SLSDC-2012-17**

Avis de règlement aux travaux de la piscine Bisson et retenir le scénario #2 de la firme CIMA+ au montant de 415 000 \$ qui permettra de prolonger la durée de vie du bassin d'au moins 10 ans.

CP-SLSDC-2012-22

Mandater le Service des infrastructures à préparer l'avis de présentation.

Les recommandations **CP-SLSDC-2012-17** et **CP-SLSDC-2012-22** sont acceptées à l'unanimité.

Par conséquent, le projet de résolution numéro 99446 sera déposé au comité exécutif spécial du 8 mai 2012 pour recommandation et adoption au conseil municipal du 8 mai 2012.

CAUP20120508-P3

PLAN DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

15 h 00 – Monsieur Roger Archambault, accompagné de mesdames Marie-Hélène Lajoie et Agathe Lalande, présente le plan d'action de lutte contre la pauvreté 2012-2015.

Les points suivants sont plus amplement détaillés :

- Historique;
- Constats;
- Recommandations de la Commission Gatineau, Ville en santé;
- Échéancier;
- Recommandations.

RECOMMANDATIONS

CP-SLSDC-2012-18

Accepter la gestion du fonds associé au Plan d'action local de lutte contre la pauvreté de Gatineau 2012-2015, conditionnel à la signature d'un protocole d'entente avec la Conférence régionale des élus et à l'obtention d'une subvention pour la coordination des travaux liés à la mise en œuvre du Plan d'action local de lutte contre la pauvreté de Gatineau 2012-2015.

CP-SLSDC-2012-19

Mandater la Commission Gatineau, Ville en santé pour élaborer le Plan d'action local de lutte contre la pauvreté de Gatineau 2012-2015.

CP-SLSDC-2012-20

Adopter le processus d'élaboration du Plan d'action local de lutte contre la pauvreté de Gatineau 2012-2015, comme recommandé par la Commission Gatineau, Ville en santé.

CP-SLSDC-2012-21

Autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer les protocoles d'entente avec la Conférence régionale des élus pour l'obtention du fonds de lutte contre la pauvreté à Gatineau 2012-2015 et pour l'obtention d'une subvention pour la coordination des travaux liés à la mise en œuvre du Plan d'action local de lutte contre la pauvreté de Gatineau 2012-2015.

CP-SLSDC-2012-23

Autoriser le trésorier à augmenter le budget des revenus et des dépenses du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés des sommes à recevoir à même les protocoles.

Monsieur le conseiller Maxime Tremblay quitte son siège.

Les recommandations **CP-SLSDC-2012-18**, **CP-SLSDC-2012-19**, **CP-SLSDC-2012-20**, **CP-SLSDC-2012-21** et **CP-SLSDC-2012-23** sont acceptées à l'unanimité

Par conséquent, le projet de résolution numéro 99809 sera déposé au comité exécutif spécial du 8 mai 2012 pour recommandation et adoption au conseil municipal du 8 mai 2012.

Fin du caucus préparatoire public à 15 h 20.